

Grille de prix de l'offre de fourniture d'électricité « Tarif Bleu »

Applicable au 1^{er} août 2020

OFFRE POUR LES CLIENTS NON RESIDENTIELS

Cette offre, applicable aux clients non résidentiels pour leurs sites de consommation alimentés en basse tension sous une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, porte sur la fourniture d'électricité, l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution.

Les grandes entreprises, au sens du décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008, ne peuvent plus souscrire de tarifs réglementés de vente à compter du 1^{er} août 2018.

[Les grilles tarifaires de l'offre Tarif Bleu non résidentiel](#)

En extinction pour les sites non éligibles définis à l'article L.337-7 du code de l'énergie

Option Base (HT)		
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ ht/mois)	Prix du kWh (cts € ht/kWh)
3	9.92	10.47
6	11.84	10.47
9	13.49	10.47
12	15.34	10.47
15	16.91	10.47
18	18.61	10.47
24	22.46	10.47
30	25.87	10.47
36	29.50	10.47

Option Heures Creuses (HT)			
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ ht/mois)	Prix du kWh (cts € ht/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	11.78	11.40	7.92
9	13.53	11.40	7.92
12	15.31	11.40	7.92
15	17.12	11.40	7.92
18	18.77	11.40	7.92
24	22.57	11.40	7.92
30	25.98	11.40	7.92
36	29.35	11.40	7.92

[La composition du prix de l'offre :](#)

Les prix réglementés définis dans la grille tarifaire ci-dessus sont fixés par les Pouvoirs Public. Ils varient selon l'offre tarifaire choisie et comprennent :

- un abonnement mensuel, dont le montant est fonction de la puissance souscrite,
- un prix de l'énergie (kWh) pour chaque période tarifaire.

Auquel s'ajoutent les différentes taxes et contributions suivantes :

- les Taxes sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE), d'un montant de 0.003273€/kWh pour la taxe départementale et de 0 €/kWh pour la taxe communale,
- la contribution aux charges de Service Public de l'électricité (CSPE), d'un montant de 0.0225 €/kWh,
- la contribution tarifaire d'acheminement (CTA),
- la TVA au taux de 5.5% pour l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% pour les consommations, et les autres taxes et contributions (CSPE et TCFE).

Ces tarifs ainsi que les conditions générales de vente sont consultables sur le site www.labresse.fr rubrique *électricité*.